

L'Exposition de Lille.

Nos lecteurs savent déjà qu'une Exposition rétrospective de l'art religieux doit s'ouvrir à Lille le dimanche 14 courant. Mais ce dont on n'a pas la moindre idée dans le public, c'est de l'importance considérable de cette Exposition. Nous avons été à même d'en voir les préparatifs, et l'on peut croire que nous n'exagérons rien en disant qu'elle sera l'une des plus remarquables qui aient eu lieu en France. Elle ne comprendra pas moins de vingt-cinq salles, c'est-à-dire la presque totalité de l'ancienne préfecture, rez-de-chaussée et étages. Le nombre des objets exposés sera d'environ trois mille, dans toutes les branches de l'art : peinture, sculpture, émail, tapisserie, broderie, orfèvrerie, céramique, verrerie, menuiserie, numismatique, miniature, manuscrits, cuivres, ferres, plombs, bronzes, objets du culte, etc., etc.

Nous nous plaignons à constater que les particuliers, les collectionneurs, les églises, les évêchés, les villes, ont répondu avec la plus louable complaisance à l'appel de la commission d'organisation. L'administration des hospices de Lille a envoyé les trésors d'art ancien qu'elle possède dans ses établissements hospitaliers : hautes-lisses de Lille, tableaux de maîtres, etc. Les fabriciens de nos églises lilloises ont montré, pour la plupart, des dispositions non moins libérales. Nous regrettons toutefois que celle de Sainte-Catherine n'ait pas jugé à propos de prêter le magnifique Rubens du maître-autel que, grâce à sa position au fond du chœur, personne ne peut voir dans cette église.

En revanche, les églises de Douai, Arras, Amiens et autres villes, se sont montrées pleines d'obligance. L'approbation donnée par le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, a beaucoup contribué, il faut le dire, à cet empressement. Quant aux particuliers et aux corps purement laïques, c'est de leur propre mouvement qu'ils ont agi, et le public se convaincra, dans quelques jours, qu'il leur doit une réelle reconnaissance, car jamais on n'aura vu une pareille collection d'objets d'art, d'une aussi grande valeur et d'une aussi grande rareté.

L'exposition de peinture sera particulièrement remarquable : Raphaël, Rubens, le Dominicain, le Corrège, Van Dyck, et nombre d'autres noms illustres y seront représentés. La tapisserie de « auto-lisse » ne sera guère moins riche.

Si les efforts de la commission d'organisation ont été grands et persistants, si notre honorable et savant archiviste, M. l'abbé Dehaisne, a fatigué les chemins de fer de ses voyages quotidiens, du moins ils ont la satisfaction de penser que leurs fatigues n'ont pas été vaines : ils ont réussi à faire par l'initiative privée, ce que la municipalité, faute de ressources, avait renoncé à entreprendre.

Ajoutons que la commission d'organisation, mieux inspirée en cela que celle de l'Exposition d'Alsace-Lorraine de Paris, a catalogué la totalité des objets exposés, de sorte que le public sera renseigné sur tout ce qu'on lui mettra devant les yeux.

Nous croyons savoir que le prix d'entrée sera de un franc par personne. Certains jours, qui seront ultérieurement fixés, l'entrée sera gratuite.

L'exposition durera au moins un mois, probablement deux, et il n'est pas douteux qu'elle n'attire à Lille un grand nombre d'étrangers. (Echo du Nord.)

Faits Divers

Nous parlions hier de feu Guinard ; il serait injuste d'oublier qu'en 1849, lors de l'échauffourée des Arts-et-Métiers, M. Guinard ayant promis de ne pas s'enfuir aux officiers qui l'avaient laissé libre sur parole, tint cet engagement d'honneur. M. Ledru-Rollin préféra s'en aller par les vastes légendes. M. Etienne Arago a prononcé sur la tombe de feu Guinard un discours trop lyrique évidemment, mais d'où nous détachons une curieuse anecdote :

« Un jour, c'était aux élections de 1857, un jeune avocat se présentait, dans un arrondissement de Paris, en concurrence avec un ancien. Guinard alla l'interroger pour savoir s'il pourrait en faire son candidat. « Monsieur Guinard, lui répondit celui-ci, pour moi la chambre des députés, c'est la première étape de Cayenne. » Ce jeune candidat fut nommé et devint le ministre au cœur léger.

« M. Jeandou Vistre vient de publier une brochure illustrée : les *Civilisés parlementaires* ; on y trouve un dictionnaire assez plaisant des formules de la langue politique, à l'aide desquelles on dissimule ou l'on arrange la vérité.

« *Expressions générales* La majorité dont on fait partie, la minorité dont on fait partie. — Traduites : L'expression exacte et fidèle des véritables sentiments du pays.

« L'opinion publique quand elle est pour vous : Le vœu légitime de la nation. L'opinion publique quand elle est contre vous : Le désordre moral.

« Les électeurs qui vous ont nommé : la partie intelligente du suffrage universel. Les électeurs qui ne vous nommeraient pas : La loi brutale du nombre aveugle.

« Le ministre qui arrive : Un homme illustre et digne de présider aux destinées du pays. Le ministre qui s'en va : Un ambitieux dont l'incapacité a failli perdre le pays.

« *Conventions, traités, marchés, etc.* Trahir son parti. — Traduites : Se séparer avec douleur de ses amis pour suivre sa conscience.

« Lâcher un ministre dont on a éprouvé les faveurs : faire à son devoir le sacrifice de ses sentiments personnels.

« La bourse ou la vie ! J'ai toujours soutenu le gouvernement, mais je n'hésiterais pas à le blâmer, si...

« *Marché conclu* : En présence des intentions que vient de manifester le gouvernement, je retire ma proposition.

— **Toujours les Suicides !** — Mardi matin, vers neuf heures, raconte le *Journal de Bordeaux*, une détonation d'arme à feu mettait en émoi le boulevard de Cundéran. M. Billon, conseiller à la cour d'Appel de Bordeaux, venait de se faire sauter la cervelle. M^{me} Billon, qui se trouvait à Bordeaux, fit aussitôt prévenir M. le procureur général et M. le premier président. Un testament, trouvé chez le défunt, relatait comme dernières volontés les mots suivants :

« Ne croyant et n'ayant jamais cru à rien, je demande à être enterré civilement. » A la suite des démarches faites auprès de la famille Billon, par des personnages considérables, il fut convenu que les obsèques auraient lieu mardi matin à huit heures, avec le concours du clergé.

Hier matin, à huit heures, le convoi funéraire partait de la maison mortuaire et se dirigeait sur l'église St-Seurin. Après la messe, le corps a été transporté à la Chartrreuse et mis dans une cave au provisoire. Aucun discours n'a été prononcé. La cour d'Appel en robe et un piquet d'infanterie rendaient les derniers honneurs au défunt.

Une maladie nerveuse depuis quelques années avait considérablement affecté les facultés de M. Billon. Frappé de paralysie, le pauvre conseiller souffrait moralement plus qu'il ne le disait à ses amis, et c'est à l'influence de sa maladie qu'il faut attribuer le dérangement intellectuel sous l'empire duquel M. Billon a écrit ses dernières volontés et exécuté son fatal projet.

Les autres feuilles de Bordeaux font le récit du suicide, mais ne parlent pas de volés dernières du défunt. Le *Journal de Bordeaux* prétend que M. Billon, qui avait été avocat à Marseille, était, en 1848, résident du comité honnorable de cette ville, et fut, durant la période de l'empire, nommé à diverses fonctions dans la magistrature assise. Le 4 septembre, ajoute ce journal, M. Crémieux le nomma conseiller à Bordeaux.

La *Gironde* dit au contraire que M. Billon combattit à Toulon, sous l'empire, dans les rangs de l'opposition, les candidatures officielles. Il était alors juge d'instruction ; c'est dans cette ville qu'il a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur, en raison de son admirable conduite pendant l'épidémie cholérique de 1865. Le ministre Ollivier le nomma conseiller.

« L'expérience tentée vendredi soir à Bruxelles avec la locomotive destinée à remplacer les chevaux sur les tramways n'a pas réussi d'une façon fort concluante. En effet, après avoir fait le trajet de la rue du Vautour à Laeken, le feu s'est subitement éteint, et il a fallu recourir à l'assistance d'une vingtaine d'hommes pour repousser la locomotive au point d'où elle était venue.

« Deux affreux accidents sont arrivés jeudi à Mherthyr, pays de Galles.

Quatre hommes travaillaient à une fournaise à échappement, à l'usine de M. Crandshag, quand la partie d'une fournaise voisine éclata et les hommes ont été immédiatement cernés par l'air chaud. Pas moyen de s'échapper en traversant les flammes.

« Deux de ces malheureux furent brûlés vifs ; les deux autres réussirent à sortir, mais expirèrent le soir même. Dans l'après-midi, à la même usine, un ingénieur mécanicien de beaucoup d'avenir M. Arthur Urguhart, du Nord de l'Angleterre, dont les services avaient été engagés spécialement, s'occupait à faire éclater une certaine quantité de vieille fonte avec de la dynamite, quand se rapprochant imprudemment de la charge, elle éclata tout à coup, et Urguhart fut littéralement mis en pièces, ainsi qu'un de ses assistants.

« On écrit de Londres que Gounod est en ce moment très sérieusement souffrant. On a télégraphié à Paris pour faire venir son médecin ordinaire.

« Lors d'un bal offert aux domestiques de la maison royale de Dalmoral, il y a quelques jours, la reine Victoria a pris part elle-même aux réjouissances, et a honoré les domestiques en figurant dans deux contredanses. Ses danseurs étaient les deux petits garçons du prince de Galles. (Courjournal)

« La direction du *Bureau Veritas* vient de publier la liste des sinistres maritimes signalés pendant le mois d'avril 1874 concernant tous les pavillons.

« Elle fournit les statistiques suivantes : Navires à voiles perdus : 236. Savoir : 93 anglais, 29 norvégiens, 27 français, 25 allemands, 24 américains, 8 hollandais, 6 italiens, 6 suédois, 3 autrichiens, 3 danois, 3 espagnols, 3 russes, 2 grecs, 1 brésilien, 1 portugais et 2 pavillons inconnus. Dans ce nombre sont compris 30 navires à voiles supposés perdus corps et biens, par suite de défaut de nouvelles.

« Navires à vapeur perdus : 23. Savoir : 15 anglais, 1 allemand, 1 américain, 1 espagnol, 1 français, 1 hollandais, 1 italien, 1 norvégien et 1 suédois. Dans ce nombre sont compris 5 vapeurs supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

« On nous demande l'insertion de la lettre suivante : Héry, le 23 janvier 1873.

« Monsieur Baer, Sans les ennuis professionnels, j'aurais immédiatement répondu à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis heureux d'avoir pu vous transmettre une observation de névralgie qui prouve toute l'efficacité de votre eau ; vous voudrez bien en faire l'usage qui vous sera agréable ; le fait est tellement palpable qu'il ne laisse aucun doute sur sa vertu curative.

« Sanguines, vésicatoires, morphine, même à haute dose, n'ont donné aucune amélioration ; deux seules aspirations de votre eau ont produit une guérison complète ; aucune douleur n'a reparu. J'avoue que j'en ai été surpris et étonné.

« Signé : D. DE JONCHÈRE, à Héry (Yonne).

« Dépôt de l'eau anti-névralgique de Baer chez M. COLLE, pharmacien, Grande-Pièce à Roubaix.

TRIBUNAUX

— **UN CURÉ VIEUX-CATHOLIQUE.** — La secte des vieux-catholiques, dont le siège a été tout récemment transféré d'Allemagne en Suisse, avait fait, il y a trois mois, une recrue : c'était un certain abbé Risse, curé de Grange-sur-Aube, qui, s'étant enfui de France, fut nommé par les vieux-catholiques à Carouge (Suisse).

Or, cet abbé comparait au commencement du mois devant le jury de la Marne : il avait été extradé par le gouvernement suisse, et on donnait de sa disparition des motifs bien graves. Il s'était sauvé, disait-on :

1° Parce qu'il avait contracté dans sa paroisse pour 6,000 fr. de dettes, et que ses créanciers commençaient à perdre patience ;

2° Parce qu'il avait détourné de ses devoirs une femme mariée, et qu'il craignait la colère du mari ;

3° Enfin, parce qu'il avait commis des attentats à la pudeur sur de jeunes garçons confiés à ses soins, et qu'il était chargé d'instruire et d'élever.

Et cet homme, au moment où il disparaissait, écrivait la lettre suivante à l'évêque de Châlons. Cette lettre fut reproduite, avec éloges, par tous les journaux de Genève.

« Il disait : « J'ai laissé-là Monseigneur, l'ultramontanisme, j'ai obéi à l'inspiration divine et je suis venu à Genève... Je voulais voir de mes yeux et étudier par moi-même cette Eglise réformée : je trouvais l'idéal que je cherchais...

« L'excommunication m'est réservée, je le sais. Qu'importe, j'ai pour moi ma conscience : elle dit : Marche en avant ! Et, apôtre de la véritable Eglise de Dieu, je marche. »

« On sait ce qui faisait marcher M. Risse. Devant la cour d'assises de la Marne, le huis-clos a été prononcé. Nous ne pouvons donc rendre compte des débats ; mais nos lecteurs en savent assez pour être édifiés sur la conversion soudaine du curé vieux-catholique et sur ses motifs.

« Ajoutons qu'il a été condamné à dix ans de réclusion.

Nouvelles du soir

« On nous écrit de Paris, ce matin :

« Le Président de la République a reçu hier, à deux heures, la mission Japonaise, accompagnée du consul français à Nangasaki. Cette mission spéciale est venue en France pour s'occuper d'intérêts commerciaux.

« L'entrevue a duré quelques minutes ; toute la conversation a eu lieu en Français, sans interprètes.

« La mission Japonaise a été reçue avec les mêmes honneurs que l'ambassade allemande.

« La majorité qui a voté hier l'amendement de M. de Lafayette, fixant à 21 ans l'âge électoral, se compose de la totalité de l'Union républicaine et de la gauche républicaine, de la plus grande partie du centre gauche, et enfin des députés suivants non compris dans les groupes qui viennent d'être cités :

« Bonapartistes : MM. Abbatucci, André (Charente), de Bourgoing, Galloni d'Istria, Ganivet, Ginoux de Fermond, Hontjens, Arthur Legrand, Levert, comte Murat, Prax-Paris, Rivaille, Rouher, Roy de Loulay, Sarrette, Sens, de Valon, et Vast Vimeux ;

« Membres de la droite : le prince de Joinville, de Douhet, Hervé de Saisy, des Rotours, Pouyer-Quertier, Raoul Duval.

« M. Dufaure, qui, dans la commission des Trente, avait accepté 25 ans, a voté hier pour 21 ans. M. Thiers a pris part au vote et s'est également prononcé pour l'amendement Lafayette.

« 22 députés, parmi lesquels on remarque 4 bonapartistes, sont portés comme s'étant abstenus.

« Enfin, tous les ministres ont voté pour l'âge fixé par le projet de la commission et contre l'amendement Lafayette.

« L'incident qui s'est produit à la gare St-Lazare au moment du départ des députés pour Versailles, a été déferé au ministre de l'intérieur par M. Baze, l'un des questeurs de l'Assemblée.

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix).

« LA PERSÉCUTION CONTRE LES CATHOLIQUES EN ALLEMAGNE.

« Paderborn, 10 juin, soir. — Mgr l'évêque Martin de Paderborn a reçu hier soir, du tribunal du district, un avis, en date du 6 juin, l'invitant à se constituer prisonnier dans le délai de 8 jours, à l'effet de purger la condamnation à six semaines d'emprisonnement qu'il s'est attirée par le fait d'avoir procédé illégalement à la nomination d'un curé. Faute par lui de déférer à cette sommation, Mgr Martin s'y verra contraint par la force.

« LA GUERRE CARLISTE. Santander, 10 juin, soir. — Le maréchal Concha est presque rétabli d'une légère indisposition.

« L'armée carliste, forte de 25 bataillons avec 12 canons, occupe les lignes d'Estrella jusqu'à la vallée de l'Arga. Les troupes républicaines marchent sur Tafalla.

« Le Perthuis, 10 juin. — Cinquante carlistes, appuyés, dit-on, par six cents hommes, ont repris possession de la Douane.

DERNIÈRE HEURE

« Paris, 11 juin, 1 h. 30 soir. On croit que l'Assemblée acceptera aujourd'hui l'augmentation de la durée du domicile.

« Le Conseil municipal de Bordeaux est suspendu pour deux mois.

COMMERCE

« DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES Havre, 11 juin.

« (Dépêche de MM. Schlagdenhauffen et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

« Marché calme, bien tenu, sans changement. Liverpool, 11 juin.

« (Dépêche de MM. Schlagdenhauffen et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

« Ventes 10,000 b., marché soutenu. Recettes de cinq jours 9,000.

« New-York, 11 juin. (Dépêche de MM. Schlagdenhauffen et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

« Livrable en hausse de 1/8 à 3/16.

BULLETTIN FINANCIER

« Bourse de Paris du 9 juin. Deux heures. — La Bourse a débuté dans les derniers cours d'hier, plutôt mal impressionnée par les scènes de violences qui se sont passées à l'Assemblée nationale dans la séance d'hier. Mais on a perdu cette mauvaise impression par l'importance des demandes qui ont changé complètement l'aspect du marché.

« Le Comptant était demandé. Les recettes générales avaient plus de 100,000 fr. de Rentes à acheter.

« La Rente 3 0/0 a débuté à 59 72 1/2 pour coter 59 87 1/2. Ce fonds a conservé une certaine lourdeur, mais le cours de 60 fr. pourrait bien être regagné pour le détachement du coupon.

« Le 5 0/0 a coté 94 45 au premier cours et s'est élevé à 95 62 1/2 malgré une lutte assez vive. Les ventes n'ont pas continué, ce qui a permis ce mouvement de reprise.

« On fait courir le bruit que la séance d'hier pourrait bien amener une solution favorable plus tôt qu'on ne l'espérait.

« L'Italien a eu les honneurs de la journée. On a enlevé vivement le cours de 67 fr. Il a coté 67 15 et 67 45. La spéculation ne voyant pas clair sur nos fonds d'Etat se tourne vers l'Italien qui est à la veille de son coupon.

« Malgré les réalisations très importantes qui ont eu lieu autour de 67, il continue son mouvement de hausse, qui n'a pas l'air d'être fini.

« Les Autrichiens ont profité de cette reprise générale ; on les cote à 716 ; ils sont beaucoup plus recherchés aujourd'hui.

« Il est à remarquer que les agitations politiques ont toujours pour effet de porter une certaine clientèle sur les valeurs étrangères.

« Les chemins français sont complètement délaissés. L'Orléans cote 823 75, le Nord 1,458 75, et le Lyon 851 25.

« Les Suez sont fermes à 410, et les délégations à 407 50.

« Les Lombards sont à 312 50 ; le Mobilier espagnol à 403 75.

« La Banque de France a repris à 3,740, son mouvement de baisse était exagéré. La Banque de Paris reste stationnaire à 1,110.

« Trois heures. — Derniers cours : 3 0/0 59 82 1/2 ; 5 0/0 94 60 ; Italien, 67 40.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite : REVALESCIERE.

« Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard des Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

« Cure N° 48,614. M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle. Cure N° 62,986.

« M^{me} Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revaléschiere. Cure N° 65,112.

« E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé. Cure N° 62,845.

« M. Boillet, curé, de 36 ans d'Asthme avec étouffements dans la nuit. Cure N° 70,421.

« M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'ils n'y avaient pas moyen de le guérir.

Souscription publique

A 43,670

TITRES D'ANNUITÉS

« dus par l'Etat pour la subvention du réseau d'Orléans à Châlons (loi du 29 janvier 1870), et dont la transmission a été approuvée PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1874.

« Cette subvention, divisée en 86 1/2 annuités de 1,117,224 fr. 38, payables à raison de 558,612 fr. 19 par semestre, à été approuvée avec autorisation ministérielle à une Société civile, dont le siège est à Paris, 2, place de l'Opéra, constituée par acte reçu les 11 et 13 avril 1874, par M^o Dufour, notaire à Paris, dans le but unique d'opérer le recouvrement de la somme due par l'Etat et de la répartir entre les porteurs des TITRES D'ANNUITÉS émis en représentation de la subvention.

« Chaque TITRE D'ANNUITÉS, nominatif ou au porteur, est productif d'un intérêt annuel de fr. 25, payable, à raison de fr. 12.50 par semestre, les 1^{er} février, et 1^{er} août de chaque année, à la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS.

« Aux termes de l'acte de Société, les coupons seront payés NETS D'IMPÔTS. Les titres sont remboursables à 500 francs, en 86 ans 1/2, par voie de tirage au sort semestriel.

« LE PREMIER TIRAGE aura lieu le 15 JUILLET 1874.

PRIX D'ÉMISSION

435 francs

« JOUISSANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1874.

« Payables comme suit : 35 fr. en souscrivant.

« 100 à la répartition (1^{er} au 6 juillet.)

« 100 le 20 août (sous déduction du coupon échu le 1^{er} août).

« 100 le 20 septembre.

« 100 le 20 octobre.

« Total 435 fr.

« La libération, par anticipation, lors de la répartition, donnera droit à une bonification de 3 fr. 40 par titre, ce qui réduira le prix à payer immédiatement à 431 fr. 60. En tenant compte de la jouissance acquise (10 fr. 40) sur le coupon de 12 fr. 50, échéant le 1^{er} août prochain, le prix réel des TITRES D'ANNUITÉS revient à 421 fr. 20, et le taux du placement ressort à :

5.93 0/0 NET D'IMPÔTS

« Non compris le bénéfice du remboursement au pair.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

les 18, 19 et 20 juin 1874

« A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra ;

« A la Société générale de Crédit industriel et commercial, 72, rue de la Victoire ;

« A la Société de Crédit mobilier, 15, place Vendôme.

Le Crédit du Nord, 36, rue

du Pays à Roubaix, recolt aussi les souscriptions.

1302.

Les Pastilles digestives aux Lactates alcalins de Burin du Buisson

« Lactates alcalins de Burin du Buisson, lauréat de l'Académie de médecine de Paris, sont souverains contre les digestions laborieuses, le manque d'appétit, le gonflement et le pesanteur de l'estomac, les pituites, les nausées, les migraines, les renvois de gaz, les vomissements après les repas. Elles détruisent les constipations en régularisant les fonctions digestives, préviennent la sécheresse de la bouche et de l'arrière-gorge, et préviennent ainsi les maux de tête et les congestions. — Dépôt dans les principales pharmacies. A Roubaix pharmacie Coille.

Les propriétés spéciales

« dont jouit l'Eau de Léchelle, l'emploi fréquent qu'en font les premiers médecins fonde sa supériorité sur tous les remèdes en usage pour régénérer et distribuer le sang guérir les graves maladies de poitrine, d'estomac et autres organes, pertes, hémorrhagies, langueurs, dépressions. Dépôt partout, à Paris, Léchelle, 12, rue des Petites Ecuries. (Expéditions.)

« De tout temps, les préparations balsamiques ont joui d'une vogue méritée pour guérir les toux, rhumes, catarrhes, bronchites, irritation de poitrine. Le sirop et la pâte de sève de Pin de La-gasse, qui contiennent les principes balsamiques et résineux du pin maritime, sont aujourd'hui les produits les plus recherchés contre ces affections et sont de beaucoup supérieurs aux Pâtes et Sirops de Tolu de Goudron, etc. — Dépôt dans les principales pharmacies. A Roubaix, ph. Coille.

Comptoir des Fonds publics

70, rue de l'Hôpital-Militaire, à LILLE

A. DE MÉVOLHON

Avances sur Titres

Achat et Vente de Valeurs au comptant

Ordres de Bourse à terme.

Paiement de coupons sans commission.

DICTIONNAIRE INDUSTRIEL

à l'usage de tout le monde, par E. LACROIX. 2 vol. gr. in-18, 1600 pages (caractères compacts), avec 7 à 800 fig., dans le texte, traduction anglaise et allemande des termes techniques. (Vingt livraisons.) Les 14 premières sont en vente (Abus, Machines à vapeur). — Prix de la souscription : vingt francs. — On s'inscrit à la Librairie des Sciences et Arts, 34, rue des Mathématiques, Paris.